

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 avril 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général

le 18 avril 1973

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 avril, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX D'UNE SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE CONCERNANT LES FRAIS DE TÉLÉPHONE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un extrait des procès-verbaux d'une séance de la Commission de la régie intérieure tenue le mardi 17 avril dernier au sujet des frais de téléphone des députés.

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX D'UNE SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE CONCERNANT LES TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS

M. l'Orateur: J'ai aussi l'honneur de déposer sur le bureau un extrait des procès-verbaux d'une séance de la Commission de la régie intérieure concernant les révisions de traitements des employés de la Chambre des communes.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez un rappel au Règlement, j'aimerais informer la Cham-

bre que, plus tard aujourd'hui, je chercherai à obtenir son approbation du rapport de la Commission.

AFFAIRES COURANTES

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU RÉEXAMEN DES PROGRAMMES—DÉPÔT DU DOCUMENT DE TRAVAIL

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il ne fait plus de doute que les Canadiens s'interrogent sur l'efficacité des programmes de sécurité sociale de notre pays. C'est une préoccupation commune qui a conduit le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, chacun de leur côté, à la même conclusion: les gouvernements fédéral et provinciaux se doivent de procéder ensemble à un réexamen qui portera à la fois sur ce que chaque gouvernement fait, de son côté, dans le domaine de la sécurité sociale, et sur ce que les gouvernements font ensemble.

En novembre 1972, les ministres provinciaux du Bien-être social ont demandé la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, avant le printemps 1973, pour mettre au point de meilleurs mécanismes de consultation au sujet des programmes de sécurité sociale. Pour sa part, le gouvernement du Canada, en janvier dernier, dans le discours du trône, a demandé que le gouvernement fédéral et les provinces procèdent ensemble, à compter d'avril 1973, à un réexamen de «l'ensemble du système de sécurité sociale du Canada».

Le gouvernement du Canada a rédigé un document de travail qui constitue sa contribution à la mise en route de ce réexamen. Ce document ne prétend pas être la panacée à toutes les déficiences du système du bien-être social au Canada. Il ne s'agit pas davantage d'un ensemble de propositions arrêtées que le gouvernement du Canada présente au Parlement et aux provinces pour une première mise en œuvre législative. Son but consiste plutôt à définir les grandes directions d'une politique qui, aux yeux du gouvernement, devrait conduire à un système de sécurité